

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le six avril deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** MMES BECHU, BERTHELOT ISABELLE, MARTIN, PASQUET, QUEMENER, ROULLET, SABY ET MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, CIRET, DELMAS, DELMOND, GAURAT, GIRARD, GUERIN, JOUSSON, LAROCHE, MATIGNON, POINCLoux ET SENET.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** MME BAFFOY A M. CHANCLUD, MME DAUVILLIERS A M. GAURAT, M. FAURIE A M. GIRARD, MME LACHAUD A MME BECHU, MME PIEDFERRE A M. BERCHER ET MME SONATORE A MME PASQUET.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :** MMES BARAO FERREIRA, BERTHELOT CHRISTINE, MARCHAND, MM. BEVILLARD ET PROUX.

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GUERIN.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	22
POUVOIRS :	6
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	5
VOTANTS :	28
QUORUM :	17

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° 23-104 DU 13 MARS 2023.**  
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. DESNAULT OLIVIER ».
  
- **DÉCISION N° 23-108 DU 15 MARS 2023.**  
« PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ 23P04S – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS SUR LE QUARTIER DU PARQUET – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».
  
- **DÉCISION N° 23-110 DU 20 MARS 2023.**  
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME PAREDES MARIA ANTONIA ».
  
- **DÉCISION N° 23-119 DU 21 MARS 2023.**  
« CONCERNANT L'ACHAT DU CONTRAT DE CESSION DU SPECTACLE DE CONTES « AMUSE-BOUCHE » AVEC LA COMPAGNIE LES FOUS DE BASSAN ! ».
  
- **DÉCISION N° 23-120 DU 21 MARS 2023.**  
« CONCERNANT L'ACHAT DU CONTRAT DE CESSION DU SPECTACLE DE CONTES « KARUTA MAGIE » AVEC LA COMPAGNIE DU THEATRE DES BONNES LANGUES ».
  
- **DÉCISION N° 23-122 DU 23 MARS 2023.**  
« PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS SUR LE MALESHERBOIS ».

▪ **DÉCISION N° 23-128 DU 23 MARS 2023.**

« PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ 23P03S – MISSION DE PAYSAGISTE CONCEPTEUR POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS SUR LE MALESHERBOIS ».

▪ **DÉCISION N° 23-133 DU 28 MARS 2023.**

« PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT (MILDECA) DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES AU TRAVAIL ».

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### ❖ AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES.

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

**23-04-AFG-01 SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION PARTAGÉE – ÉCOLES MAZAGRAN ET DE MANCHECOURT.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes des conventions d'occupation partagée des biens non intégralement affectés à l'exercice de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions dont des projets sont annexés à la présente délibération.

**23-04-AFG-02 DEMANDE D'AVIS SUR DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – SOCIÉTÉ ALSTOM TRANSPORT.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical émise par la Société ALSTOM Transport pour les dimanches de mai à décembre 2023.

### ❖ URBANISME.

**23-04-URB-03 ACQUISITION DE PARCELLES PROPRIÉTÉS DE LINKCITY CENTRE SUD-OUEST PAR LA COMMUNE DU MALESHERBOIS À L'EURO SYMBOLIQUE CHACUNE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles appartenant à LINKCITY CENTRE SUD OUEST sise 11 avenue Jean Zay – 45000 ORLEANS.
- **DÉCIDE** d'acquiescer lesdites parcelles, à l'euro symbolique chacune.
- **DÉCIDE** d'intégrer ces lots dans le domaine public communal.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente.
- **PRÉCISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 21 du budget de l'exercice concerné.

## ❖ FINANCES.

### **23-04-FIN-04 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2022.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du bilan annuel des acquisitions cessions et échanges effectués par la commune du Malesherbois en 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2022 de la commune.

*Les délibérations n° 23-04-FIN-05 à 23-04-FIN-10 sont retirées de l'ordre du jour.*

### **23-04-FIN-05 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL.**

### **23-04-FIN-06 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

### **23-04-FIN-07 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL.**

### **23-04-FIN-08 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

### **23-04-FIN-09 AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL.**

### **23-04-FIN-10 AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

### **23-04-FIN-11 VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ : 23 pour – 3 contre (Mme BECHU en son nom et en celui de Mme LACHAUD et M. CATINAT) et 2 abstentions (MM. CIRET et DELMAS) :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2023 à :
  - Taxe sur le foncier bâti : 43.97 %.
  - Taxe sur le foncier non bâti : 28.99 %.
  - Taxe d'habitation : 14.93 %.

### **23-04-FIN-12 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU MALESHERBOIS AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ : 25 pour – 3 contre (Mme BECHU en son nom et en celui de Mme LACHAUD et M. CATINAT) :

- **APPROUVE** le budget primitif avec reprise anticipée des résultats du budget principal pour l'exercice 2023, pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 9 797 418.33 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
011 CHARGES GENERALES	2 473 985.00	25
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 226 600.00	25
014 ATTENUATION DE PRODUITS	211 535.00	25
65 CHARGES DE GESTION/ELUS	741 298.33	25

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
66 CHARGES FINANCIERES	91 000.00	25
67 CHARGES SPECIFIQUES	3 000.00	25
042 OPERATIONS D'ORDRE	900 000.00	25
023 VIREMENT SECTION INVEST	1 150 000.00	25

**Recettes : 9 797 418.33 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 364 848.33	25
013 ATTENUATION DE CHARGES	50 000.00	25
70 PRODUITS DES SERVICES	310 000.00	25
73 IMPOTS ET TAXES	180 767.00	25
731 FISCALITE LOCALE	4 358 000.00	25
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS...	2 415 803.00	25
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	109 000.00	25
77 PRODUITS SPECIFIQUES	3 000.00	25
042 OPERATIONS D'ORDRE	6 000.00	25

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses 6 014 059.06 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
16 EMPRUNTS	460 000.00	25
204 SUB D'EQUIPEMENT VERSEES	74 800.00	25
20 IMMO INCORPORELLES	562 427.73	25
21 IMMO CORPORELLES	2 104 419.60	25
23 IMMO EN COURS	1 159 827.15	25
4581 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 646 584.58	25
040 OPERATIONS D'ORDRE	6 000.00	25

**Recettes : 6 014 059.06 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
001 SOLDE D'EXECUTION	979 960.06	25
10 DOTATIONS	120 000.00	25
13 SUBVENTIONS	893 499.00	25
16 EMPRUNTS	480 000.00	25
021 VIREMENT SECTION FONCT	1 150 000.00	25
040 OPERATIONS D'ORDRE	900 000.00	25
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 490 600.00	25

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget primitif avec reprise anticipée des résultats du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023, pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

### SECTION D'EXPLOITATION

**Dépenses : 1 293 304.35 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
011 CHARGES GENERALES	454 250.00	28
012 CHARGES DE PERSONNEL	150 000.00	28
014 ATTENUATION DE PRODUITS	185 000.00	28
65 CHARGES DE GESTION/ELUS	21 000.00	28
66 CHARGES FINANCIERES	6 500.00	28
67 CHARGES SPECIFIQUES	10 000.00	28
042 OPERATIONS D'ORDRE	200 000.00	28
023 VIREMENT SECTION INVEST	200 535.90	28
022 DEPENSES IMPREVUES	66 018.45	28

**Recettes : 1 293 304.35 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	488 304.35	28
70 PRODUITS DES SERVICES	795 000.00	28
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7 000.00	28
77 PRODUITS SPECIFIQUES	3 000.00	28

### SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses : 3 501 668.37 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
16 EMPRUNTS	21 600.00	28
20 IMMO INCORPORELLES	420 455.07	28
21 IMMO CORPORELLES	760 689.76	28
23 IMMO EN COURS	2 298 923.54	28

**Recettes : 3 501 668.37 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
001 SOLDE D'EXECUTION	1 723 332.47	28
10 DOTATIONS	1 000 000.00	28
13 SUBVENTIONS	377 800.00	28
021 VIREMENT SECTION FONCT	200 535.90	28
040 OPERATIONS D'ORDRE	200 000.00	28

**23-04-CAP-14 ADOPTION DES MODALITES DE FINANCEMENT DU SPECTACLE « AMUSE-BOUCHE ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la manifestation.
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	Montant H.T.	%
Coût total de l'opération	1 321.23 €	100%
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 321.23 €</b>	<b>100%</b>
<b>RESSOURCES</b>		
Département du Loiret	337.60 €	25.55%
Autofinancement	983.63 €	74.45%
<b>Total des ressources</b>	<b>1 321.23 €</b>	<b>100%</b>

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Loiret.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document se rapportant à ces demandes de subventions.

❖ **EAU-ASSAINISSEMENT.**

**23-04-EAU-15 DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) DU FORAGE DE MAINVILLIERS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :
  - solliciter auprès de Madame la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage d'eau potable du forage de « MAINVILLIERS»,
  - solliciter Madame la Préfète de la Région Centre - Val de Loire, Préfète du Loiret, pour que soit désigné un hydrogéologue agréé,
  - lancer l'enquête publique relative à cette procédure,
  - accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de ces procédures,
  - solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- **PRECISE** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné, aux chapitres 20 et 13.

## ❖ TRAVAUX-VOIRIE.

**23-04-TRAV-16 ADOPTION DES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RENOVATION DE L'ENSEMBLE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE PASSAGE A 100 % LED – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** le projet de rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public pour le passage à 100% LED sur la commune déléguée de Malesherbes.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	Montant H.T.	%
Coût total de l'opération	939 014,76 €	100%
<b>Total des dépenses</b>	<b>939 014,76 €</b>	<b>100%</b>
<b>RESSOURCES</b>		
ETAT (Fonds Vert)	375 605 €	40%
Région (CRST)	375 605 €	40%
Autofinancement	187 804,76 €	20%
<b>Total des ressources</b>	<b>939 014,76 €</b>	<b>100%</b>

- **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Etat (Fonds Vert) et de la Région (CRST),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document se rapportant à ces demandes de subventions.

**23-04-TRAV-17 ADOPTION DES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** l'opération d'aménagement d'un espace de rencontres et de loisirs.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	Montant H.T.	%
Coût total de l'opération	511 275,00 €	100%
<b>Total des dépenses</b>	<b>511 275,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>RESSOURCES</b>		
Département du Loiret (accordée)	121 583,00 €	23,78%
DETR (demandée)	178 946,00 €	35,00%
Agence Nationale de Sport (demandée)	80 000,00 €	15,65%
Autofinancement	130 746,00 €	25,57%
<b>Total des ressources</b>	<b>511 275,00 €</b>	<b>100%</b>

- **SOLLICITE** des subventions auprès du Département du Loiret, de l'Etat au titre de la DETR et de l'Agence Nationale du Sport.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document se rapportant à ces demandes de subventions.

**23-04-TRAV-18      SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE ET D'UNE CUISINE CENTRALE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cet avenant n° 3 dont un projet est annexé à la présente délibération.

### INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

**Hervé GAURAT**





## TABLEAU RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

ANNEE 2022

### CESSIONS EN 2022

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cessionnaire	Objet	Date de l'acte	Prix
Délaisse de voirie	Rue Basse - Pinçon - Malesherbes	Lot A : 191 AK 610 = 145 m <sup>2</sup>	20/12/2018	M. Mme CAVOY	Régularisation limite domaine public	26/07/2022	145 €TTC
		Lot B : 191 AK 611 = 88 m <sup>2</sup>	24/06/2019	Mme RODRIGO		26/07/2022	88 € TTC
		Lot C : 191 AK 612 = 80 m <sup>2</sup>	20/12/2018	Mme BILLAULT		26/07/2022	80 € TTC
Maison d'habitation avec terrain (481 m <sup>2</sup> )	2 bis, rue André Malraux - Malesherbes	191 ZM 593	16/12/2021	M. QAMAR	Vente pavillon vacant	4/02/2022	141 000 € TTC

### ECHANGES FONCIERS EN 2022

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cessionnaire/Cédant	Objet	Date de l'acte	Prix
Parcelle communale de 316 m <sup>2</sup> contre parcelle de 120 m <sup>2</sup>	Rue du Général Patton - Malesherbes	Cession 191 section ZL n° 653 à échanger avec 191 section ZL n°654	30/09/2021	Commune du Malesherbois et M. Mme GIRARD Philippe	Rectification anomalies de bornage.	22/02/2022	Sans soulte
							0 € TTC

**N.B. :** Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une signature de l'acte authentique en 2022.